

Affiché le *28 août*.....

Retiré le

ARRETE N° 160/T/2024

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU les articles, L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des automobilistes sur le parking du SUPER U, sis 66 rue de Kingersheim à Wittenheim, **le dimanche 22 septembre 2024, de 6h00 à 17h30** pour des raisons de sécurité, dans le cadre de l'organisation des Journées Italiennes,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement seront interdits à tous véhicules motorisés dans les voies de circulation de la station-service et en-dehors des emplacements matérialisés, **le dimanche 22 septembre 2024, de 6h00 à 17h30.**

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront apposés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 3 : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins du Service Fêtes et Cérémonie de la Ville de Wittenheim.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

.../...



ARTICLE 6 : Une copie de l'arrêté sera transmise à :

- M. le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman - 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin-Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - 6870 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 9 août 2024

Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire


Ginette RENCK